

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2015

## PROCES VERBAL

**Présents** : LUCAS – JEFFROY - SABLON - LAMANDE – FOURNIS J. - LE BRIGANT – PÉRÈS - DANIEL – MORINIERE – FOURNIS A. – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN – LAMBLA - LEMAIRE – LEAUTEY – ADAM – FUSTEC – PRIGENT – GENDROT.

**Absents avec procuration** : DAGORN donne procuration à LAMANDE  
LE BERRE donne procuration à LE BRIGANT  
PETIBON donne procuration à DANIEL  
BAGUE donne procuration à FUSTEC  
BOZEC donne procuration à GENDROT

**Secrétaire de séance** : PERES.

### ❖ **BILAN SAISON 2015 :**

#### Centre nautique :

M. LAMANDE annonce une fréquentation mitigée pour le centre nautique. Les conditions météorologiques ont entraîné de nombreuses annulations.

Les stages catamaran ont connu une bonne fréquentation en augmentation de plus de 25 %. Les stages individuels sont en progression après une baisse depuis trois ans.

La baisse des groupes de près de 50 % oriente l'ensemble de l'activité à la baisse (15,5 %).

Les locations enregistrent une baisse importante liée aux aléas climatiques.

M. LAMANDE dit que la commission municipale se réunira en octobre pour un bilan approfondi.

#### Camping de Saint Eflam :

M. LE BRIGANT présente des résultats encourageants en terme de fréquentation pour le camping municipal. Depuis l'ouverture en avril, la fréquentation est nettement plus élevée que l'année précédente (+7,78 % en avril, +10,88 % en mai, +34,45 % en juin, + 19,36 % en juillet et + 9,13 % en août). C'est la meilleure année depuis 2006. Les séjours durent en moyenne 5,5 journées.

M. LE BRIGANT souligne le problème de stationnement des camping-cars pendant la saison.

M. GENDROT fait remarquer que le portail du camping n'est toujours pas réparé.

Mme ADAM dit que l'entretien des haies et des abords sont à faire avant la saison.

### ❖ **ANIMATIONS SPORTIVES :**

M. LE BRIGANT note une bonne fréquentation des activités sportives proposées par Servane, l'animatrice saisonnière recrutée par la Commune.

Les activités « phare » : le tir à l'arc, une bonne fréquentation du badminton et du baseball.

La plage des Curés permet d'attirer des touristes et assez peu de « locaux ». La coordination avec la Maison du Tourisme a bien fonctionné. Des remerciements de participants ont été reçus en mairie pour les activités sportives gratuites.

Les points à améliorer : renouvellement du matériel et acquisitions de flammes publicitaires pour signaler l'activité sur la plage.

❖ **MAISON DU TOURISME :**

M. LE BRIGANT donne lecture du bilan préparé par la Maison du Tourisme : la fréquentation sur Plestin a augmenté de 10,5 % en 2015. Le pôle Lieue de Grève connaît une diminution de fréquentation de 18 %.

Les thèmes sollicités par les estivants : patrimoine culturel, randonnée et fêtes et manifestations.

❖ **MARCHE NOCTURNE :**

M. FUSTEC dit que la dernière soirée a été annulée ; il manquait un affichage dans le bourg.

M. LE BRIGANT fait état d'une alerte météo avec un coup de vent à 20 heures. La décision a été prise vers 13h pour pouvoir prévenir les commerçants.

❖ **CENTRE DE LOISIRS :**

Mme SABLON annonce une réunion de la commission Enfance Jeunesse le 17 novembre. L'espace Jeune a bien fonctionné avec 217 jeunes.

L'ALSH de Kergall a connu une baisse de fréquentation en juillet. Les camps ont accueilli beaucoup d'enfants.

❖ **SURVEILLANCE DES PLAGES - SNSM :**

Le Maire expose que 4 sauveteurs SNSM interviennent sur les plages. Il n'a pas été enregistré d'intervention cette saison.

❖ **BOULODROME – COUVERTURE DU BOULODROME :**

Le Maire expose qu'une première consultation a été organisée en juillet 2015 avec parution d'un « Avis d'Appel à la Concurrence » le jeudi 23 juillet dans le télégramme.

- La date limite de remise des offres était fixée au 31 août, aucune proposition n'est parvenue en mairie.
- La consultation a été relancée le 7 septembre avec remise des offres, le mercredi 23 septembre.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 24 septembre à 16 heures.

4 offres sont parvenues en mairie : entreprises DRONIOU, REMEUR, BIHANNIC et DILASSER.

Ouverture des plis :

Entreprises	Montant HT	Option / commentaires
DRONIOU	60 642,14	
REMEUR couverture	49 645,21	
BIHANNIC	43 465,90	
DILASSER	36 820,40	+ option traitement chéneau : 1932 €

La commission d'appel d'offres a constaté que l'offre de l'entreprise DILLASER est complète et répond aux prescriptions du C.C.T.P.

Il est proposé de retenir de l'entreprise DILLASER avec l'option (traitement chéneau) :  
36 820,40 + 1932 = 38 752,40 € HT

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise DILASSER.

❖ **REFECTION DU BUSAGE AU « VIEUX MOULIN » - ETUDE QUARTA :**

Le Maire expose qu'un dossier « d'incidence » (Code de l'environnement) a été déposé auprès de la police de l'eau fin juillet 2015.

Ce dossier propose une solution technique permettant un débit conforme à la demande de l'expertise judiciaire et évalue les conséquences de cet aménagement sur le milieu naturel.

Une rencontre s'est tenue en mairie au mois d'août avec les représentants de la police de l'eau. Ils se sont engagés à apporter une réponse rapidement pour que les travaux puissent être réalisés en octobre / novembre 2015.

Les travaux seront réalisés par le Syndicat de Voirie.

Compte tenu du contexte contentieux, ils ont proposé de confier au bureau d'études la validation de chantier (respect des contraintes techniques et environnementales). Le coût de cette mission est de 2 520 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat QUARTA.

❖ **ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE – ASSOCIATION K.U.C. :**

M. DANIEL donne lecture à l'assemblée des principaux éléments de la convention triennale avec Ker Uhel Contacts, pour l'entretien des chemins de randonnée.

Le linéaire a été précisé ; il s'agit d'une longueur dorénavant de 6730 ml pour un montant annuel de 4 165 €.

La prestation sera répartie sur 3 périodes (avril/mai – mi-juillet et octobre).

Le Conseil Municipal adopte la convention Ker Uhel Contacts.

❖ **ECLAIRAGE PUBLIC – MAINTENANCE SDE – AVENUE DE LA LIEUE DE GREVE :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la rénovation des foyers 1B0632 ET 1B0662 situés avenue de la Lieue de Grève. La participation communale s'élève à 1140,35 €.

❖ **COMMISSION CIMETIERE – DESIGNATION DES MEMBRES :**

Le Maire propose de constituer une commission cimetière. Une procédure de reprise de tombes après constat d'abandon devra être prochainement menée. Par ailleurs, l'agrandissement du cimetière a été autorisé par arrêté préfectoral du 20 mai 2014.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres :

- M. André LUCAS
- M. Marcel GENDROT
- M ; Bruno FUSTEC
- Mme Jeanne FOURNIS
- M. Michel DANIEL

❖ **MAISON DES SERVICES – GESTION DE L'IMMEUBLE – CHARGES A REPARTIR :**

Le Maire expose que la Commune devrait être effectivement propriétaire de la Maison des Services courant octobre 2015. Il convient de préparer les éléments pour les conventions à intervenir avec les occupants de la Maison des Services.

Le total des charges de fonctionnement s'élève à 20 000 € par an.

La répartition de cette somme au prorata des surfaces occupées donne le résultat suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Salle de réunion</b>	<b>Total</b>
CSD	5 187,50	1 517,19	6 704,69
Médecin (CDG / MSA)	1 766	517,19	2 283,19
PMI	1 750	512,50	2 262,50
Trégor Contact	3 906	1 143,75	5 049,75
SIVU	2 875	840,62	3 715,62
Total	15 484,50	4 531,25	Arrondi à 20 000

M. LEAUTEY rappelle que la Maison des Services était pressentie pour accueillir un service « Petite Enfance ». M. JEFFROY répond que l'Agglo s'intéresse à la Petite Enfance. Les conditions sont réunies pour la création d'un pôle Petite Enfance à Plestin. Un pôle Petite Enfance comprend également la P.M.I.

Le S.I.V.U., pour sa part, devrait se rapprocher de l'EHPAD avec la création d'un nouvel espace pour les soins à domicile.

❖ **ECOLE DE MUSIQUE DU TREGOR :**

Mme SABLON expose que Lannion Trégor Communauté prend la compétence « enseignement de la musique ». Les élus communautaires considèrent que c'est un facteur d'attractivité pour le territoire. L'école de musique du Trégor appliquera un tarif identique en fonction du quotient familial. Il s'agit de démocratiser l'accès à la culture pour les enfants du territoire. Des cours seront également dispensés dans les écoles sur le temps scolaire ou sur les T.A.P.

M. LEAUTEY observe que les T.A.P. ne sont pas obligatoires pour les enfants. Le choix le plus judicieux, c'est l'enseignement de la musique à l'école.

M. JEFFROY se demande si les collectivités doivent financer le temps « Education Nationale ».

M. JEFFROY précise que la Commune participe sur son A.C. à hauteur de 1 € par habitant (3785 €).

La Commune de Plestin intervient dans le domaine de l'enseignement de la musique avec mise à disposition de personnel (3414 €) et de locaux (4000 €).

M. LEAUTEY dit que c'est l'O.C.M. qui gère les enseignants en C.D.I. En ce qui concerne les enfants du Finistère, il faudra être vigilant. Il faut peut-être envisager des cotisations plus élevées, notamment pour les adultes.

❖ **SCHEMA DE MUTUALISATION – LANNION TREGOR COMMUNAUTE :**

Le Maire propose de voir le dossier lors d'une réunion du Conseil Municipal consacrée à ce dossier complexe.

M. LEAUTEY considère qu'il s'agit d'un dossier stratégique pour la Commune.

❖ **ESPACE CULTUREL AN DOUR MEUR – PROGRAMMATION - TARIFS :**

Mme PERES présente la programmation et les tarifs :

Date	À	Nom	Titre spectacle	durée	Genre	Abonné adulte	Réserve adulte	Guichet adulte	- de 18	Réduit
19/09/15	20h30	Cie Dérézo	Kabaré Solex	1h30	Cabaret Caustico-Punk Présentation Saison 2015/2016	Offert	2 €	4 €	2 €	2 €
26/09/15	20h30	Dan Ar Braz	Cornouailles Soundtrack	1h30	Tout public Musique trad. Bretonne	25 €	29 €	29 €	15 €	/
02/10/15	10h & 20h30	Morisse & Cie	Poussières d'étoile	0h50	Jeune public Marionnettes/musique/vidéo	Séance scolaire 4€/enf. Gratuité accompagnateurs				
						5 €	8 €	10 €	4 €	4 €
24/10/15	20h30	Joe Sature	Offre Spéciale	1h05	Tout public Cirque Musicomique	8 €	10 €	12 €	4 €	9 €
08 au 14/11/15		Dañs Tréger	/	/	Festival de la culture Bretonne Veillée-Fest noz-concours de sonneurs	Hors abonnement				
22/11/15	15h	Cie Bons Jours Ensemble	Les hommes préfèrent mentir	2h	Tout public - Théâtre au profit de l'ADSB de Plestin	6 €	8 €	8 €	4 €	/
13/12/15	15h	Chorale Arpège	Hommage à Tri Yann	2h	Tout public - Chant chorale Musique trad. Bretonne	7 €	/	10 €	5 €	/
06/02/16	20h30	Tram des Balkans	Rubber Man	1h30	Tout public - World Music	8 €	10 €	12 €	4 €	9 €

28/02/16	15h	Trio TEVENN		1h30	Tout public -Musique trad. Celtique	6 €	8 €	10 €	4 €	7 €
----------	-----	-------------	--	------	-------------------------------------	-----	-----	------	-----	-----

18/03/16	14h 20h30	La Toute Petite Compagnie	Boîte à gants	0h45	Jeune Public Marionnettes/Humour	Séance scolaire 4€/enf. Gratuité accompagnateurs				
						8 €	10 €	12 €	4 €	9 €
22/04	20h30	Ronan Le Bars Group		1h30	Tout public Musique Trad. Celtique	10 €	14 €	16 €	4 €	12 €
20/05	20h30	Cie Dounia	HIJRA	1h20	Tout public Danse Ethno-Urbaine	6 €	10 €	12 €	4 €	8 €

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2015/2016 d'An Dour Meur.

❖ **PORT DE TOUL AN HERY – TARIF HIVERNAGE :**

M. LAMANDE expose que la Commune dispose de dix corps morts « saisonniers » à Toul An Hery et propose de les louer pour hivernage. Le tarif de location est de 146 € par an ; il est proposé de les louer au prorata temporis pour la période octobre/novembre jusqu'en avril.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce dispositif.

❖ **CENTRE DE LOISIRS DE KERGALL – DIAGNOSTIC ARBORICOLE :**

Le Maire expose qu'un expert de l'Office National des Forêts a réalisé un diagnostic sanitaire des arbres de parc de Kergall.

La synthèse de l'étude préconise l'abattage de 5 arbres, une taille d'entretien pour 17 arbres.

Mme ADAM dit qu'il ressort de ce diagnostic la nécessité pour la Commune d'assurer un suivi régulier des arbres ; à chaque coup de vent une vérification sera nécessaire. Il apparaît que 50 % des arbres sont dangereux.

En cas de fort vent, la responsabilité de la Commune est engagée par ce diagnostic.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – CRITERES D'EVALUATION. :**

M. JEFFROY expose que l'entretien professionnel devient obligatoire et remplace la notation à partir de 2015.

Des critères d'évaluation sont fixés par décret du 16/12/2014 :

1. Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
2. Les compétences professionnelles et techniques
3. Les qualités relationnelles
4. La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Des sous-critères viennent compléter chaque critère. 2 à 5 qualificatifs par critère doivent être sélectionnés dans une grille proposée par le C.T. départemental.

En accord avec le Comité Technique local, il est proposé de retenir la grille suivante :

**MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL – CRITERES D'ÉVALUATION  
TABLEAU PROPOSE PAR LE COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Critères d'évaluation Typologie d'emplois	Résultats professionnels	Compétences professionnelles et techniques	Qualités relationnelles	capacités d'encadrement ou à exercer des fonctions supérieures
Postes sur des missions encadrées et/ou à caractère répétitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des consignes et procédures</li> <li>• Respect des horaires</li> <li>• Fiabilité, qualité du travail effectué</li> <li>• Respect des délais et des échéances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise du métier</li> <li>• Maîtrise des outils de travail et de leur évolution</li> <li>• Connaissance de l'environnement professionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en équipe, capacité à coopérer</li> <li>• Respect des valeurs liées à la mission de service public</li> <li>• Discrétion, réserve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude à alerter et rendre compte</li> <li>• Capacité à transmettre sa compétence et à former</li> </ul>
Poste à responsabilité, autonomie, expertise sans fonction d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des consignes et procédures</li> <li>• Respect des horaires</li> <li>• Fiabilité, qualité du travail effectué</li> <li>• Respect des délais et des échéances</li> <li>• Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise du métier</li> <li>• Maîtrise des outils de travail et de leur évolution</li> <li>• Connaissance de l'environnement professionnel</li> <li>• Autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en équipe, capacité à coopérer</li> <li>• Respect des valeurs liées à la mission de service public</li> <li>• Souci et aptitude à faire circuler l'information</li> <li>• Discrétion, réserve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative et force de proposition</li> <li>• Priorisation et prise de décision</li> <li>• Aptitude à alerter et rendre compte</li> <li>• Capacité à transmettre sa compétence et à former</li> </ul>
Poste à responsabilité avec fonction d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des consignes et procédures</li> <li>• Fiabilité, qualité du travail effectué</li> <li>• Respect des délais et des échéances</li> <li>• Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation</li> <li>• Disponibilité et implication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité d'adaptation</li> <li>• Autonomie</li> <li>• Elaboration et conduite de projet</li> <li>• Capacité d'expression et de communication</li> <li>• Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respectueux et équitable</li> <li>• Respect des valeurs liées à la mission de service public</li> <li>• Diplomatie, écoute et médiation</li> <li>• Souci et aptitude à faire circuler l'information</li> <li>• Discrétion, réserve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative et force de proposition</li> <li>• Priorisation et prise de décision</li> <li>• Coordination, mobilisation de l'équipe</li> <li>• Capacité à déléguer</li> <li>• Capacité à transmettre sa compétence et à former</li> </ul>

❖ **CONTRAT « EMPLOI D'AVENIR » - SERVICE ENFANCE JEUNESSE :**

M. JEFFROY propose le recrutement d'un « emploi d'avenir » pour le service enfance jeunesse.

L'emploi d'avenir est un contrat de droit privé d'une durée d'1 an minimum et 3 ans maximum.

Le jeune est placé en capacité d'effectuer un parcours de formation permettant d'acquérir des compétences professionnelles.

Aide financière :

La Commune perçoit 75% du SMIC brut avec exonération de cotisations sociales.

L'emploi d'avenir remplace un agent non titulaire qui a quitté le service.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le recrutement d'un emploi d'avenir.

❖ **SERVICE ENFANCE JEUNESSE :**

Mme SABLON sollicite l'accord du Conseil Municipal pour des actions du service enfance jeunesse.

- vente d'un minibus : proposition d'une vente au plus offrant.

- projet de jardin pédagogique : ce jardin est créé en partenariat avec Ti an Holl ; il est situé sur une parcelle communale derrière Ti an Holl. Les services techniques participeront à la remise en état d'un cabanon présent sur le terrain. Un régalage du terrain sera nécessaire avant le démarrage de l'activité.

Information :

Invitation des élus au vernissage de l'exposition « Regard de Jeunes Méditerranéens » à Ti an Holl entre le 10 et le 24 octobre 2015.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT TEMPS PARTIEL :**

Le Conseil Municipal donne son accord au renouvellement du temps partiel de Mme Séverine LE ROUX pour une quotité 80 % jusqu'au 28 février 2016.

❖ **ASSURANCE DU PERSONNEL – RISQUES STATUTAIRES :**

Le Maire expose les garanties :

- Accidents du travail
- Maladie (longue durée – longue maladie)
- Maladie ordinaire .
- Maternité
- Décès

La Commune est actuellement remboursée par Groupama pour les salaires et 42 % des charges patronales.

La cotisation 2015 s'élève à 116 000 € pour un taux de 7,69 %. Depuis 2010, le contrat est déséquilibré en faveur de Groupama à hauteur de 30 à 40 000 € par an.

Le Conseil Municipal avait décidé de participer à la consultation d'assureurs organisée par le Centre de Gestion.

La société « CNP assurances » propose une solution de base avec un taux de 7,59 % + 0,30 % (frais de gestion du CDG) = 7,89 %

Cette proposition n'assure pas les charges sociales (42 % pour Groupama). En conséquence, la cotisation annuelle est de 83 011,98 € (les charges sociales représentent 455 194 € de la base taxable).

- Une nouvelle proposition a été demandée à Groupama sur les bases suivantes :
  - Baisse du taux pour tenir compte des résultats entre 2010 et 2015.

- Faire une proposition excluant les charges sociales avec des franchises comparables à celles de la CNP.

L'assureur Groupama propose de nouvelles conditions pour des garanties identiques :

	Masse salariale	Taux	Montant cotisation
Titulaire CNRACL	1 105 712 €	5,50 %	60 814 €
Charges patronales (en option)	464 400 €	5,50 %	25 542 €
IRCANTEC	18 601 €	1,25 %	232,51 €
		TOTAL	86 588,51 €

Le taux de cotisation passe de 7,69 % à 5,50 %. Le montant de la cotisation est diminué de 34 386 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la proposition de Groupama qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une période de 3 ans.

#### ❖ **REGULARISATION D'EMPRISES DE VOIRIE :**

Le Maire expose que des emprises de voirie n'ont pas été transférées au domaine Communal dans la rue de Kerglas.

Les propriétaires concernés seront sollicités pour régulariser la situation de ces parcelles cadastrées AE 336 – 532 – 534 et 536.

Les frais d'actes seront pris en charge par la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Espace An Dour Meur - Infiltrations :**

Le Maire expose que des infiltrations sont constatées dans le bâtiment en cas d'intempéries. Les entreprises ne veulent plus intervenir. Il est proposé de solliciter une expertise judiciaire après constat d'huissier.

L'assemblée autorise le Maire à mener la procédure devant le Tribunal Administratif avec l'assistance de Maître Lahalle, Avocat.

- **Diagnostic accessibilité – Bâtiments Communaux :**

Une première présentation du diagnostic s'est déroulée en mairie : il s'agit d'un échancier financier pour la mise aux normes des bâtiments recevant le public.

Des solutions alternatives à l'installation d'ascenseurs ont été envisagées. Une deuxième présentation est programmée prochainement.

- **Totem An Dour Meur :**

Le comité de pilotage a sollicité le raccordement au réseau éclairage du totem implanté le long de la voie Départementale. Une rencontre est prévue sur place avec le SDE.

- **Camping de Saint Efflam – Demandes de remboursement :**

Le Conseil Municipal accorde des remboursements motivés pour des raisons médicales : M et Mme GELON : 50 € - Mme CROIZIER : 58,80 € - Mme KLASSER : 110 € - Mme SALIOU : 92 € - Mme LE CORVEL : 294 € - M et Mme POLIN : 295 €.

- **Festival du vent – Participation des festivaliers :**

Une participation de 11 € par personne et par nuitée a été demandée aux festivaliers (festival du vent). Une recette de 1 045 € permettra de financer les heures de ménage.



- **Régularisation foncière – Demande de M et Mme HENRY :**

Les parcelles de M et Mme HENRY ont été transférées au domaine communal dans le cadre de l'aménagement foncier. Les parcelles sont cadastrées YH 214 – 215 – 216 – 217 et 218 pour une contenance totale de 2 288 m<sup>2</sup>. Le prix proposé est de 0,60 € le m<sup>2</sup>. Accord du Conseil Municipal.

- **A.D.A.C. 22 (agence départementale d'appui aux collectivités) – Etude voirie / réseaux :**

Le Maire dit que l'ADAC 22 se propose de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement du carrefour des 4 chemins avec piste cyclable vers Saint Efflam. Ce travail sera mené en partenariat avec l'A.T.D. (agence technique départementale).

- **Facture SAUR – Contrôle des bornes incendie :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement de la facture de la SAUR d'un montant de 2 105 € TTC.

- **Centre nautique - Remboursement :**

Un remboursement de 65,52 € est accordé à Mme DECURE pour une prestation (char à voile) non effectuée par le centre nautique.

- **Versement d'heures supplémentaires et complémentaires :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser des heures supplémentaires et complémentaires aux agents communaux concernés, dans le cadre du décret N° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

- **Astreinte d'exploitation – Personnel communal :**

Le montant de l'astreinte « Semaine complète » a été porté à 159,20 € par arrêté ministériel à compter du 17 avril 2015.

- **Activité snack à Toul an Hery :**

M LE MENN a exercé l'activité snack à Toul an Hery les 18/19/20 septembre 2015. L'assemblée décide de ne pas appliquer le tarif « droit de place ».

- **SNSM – Location de matériel :**

Du matériel de secours (planche de sauvetage – bouée – tube de sauvetage) a été loué par la Commune auprès du C.F.I. de la SNSM.

Le coût de l'opération pour la saison 2015 est de 326 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location SNSM.

- **Remboursement de frais à Mme LE LIMANTOUR – Responsable de la médiathèque :**

Mme Nathalie LE LIMANTOUR a avancé une somme de 62,60 € pour un repas professionnel. Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement de ces repas.

- **Lotissement de Chavagnac – dénomination d'une voie communale :**

Le nouveau lotissement De Chavagnac (Lestrezec) sera dénommé par une impasse. Le nom « impasse de Lestrezec » est proposé – accord du Conseil Municipal.

- **Budget primitif 2015 – Décision modificative N°2 :**

Le Conseil Municipal adopte l'ajustement budgétaire suivant :

### Section d'investissement – BP 2015

#### Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2151	Réseaux de voirie	+ 170 000 €
23	2315	Réseaux de voirie	- 170 000 €

- **Convention billetterie – Office de tourisme communautaire :**

Le Maire présente la convention de billetterie office de tourisme communautaire / centre nautique : l'O.T.C. prend des pré-réervations pour les prestations proposées par le centre nautique. Les sommes encaissées par les O.T.C. sont reversées au centre nautique en fin de saison. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention O.T.C. / centre nautique.

- **Centre nautique – vente de matériel d'occasion :**

Le Maire expose qu'il convient de renouveler le matériel du centre nautique et propose la vente de matériel d'occasion.

- 7 flotteurs de planche à voile : 50 à 70 € pièce
- deux chars PROMO SPORT : 1 500 € pièce
- un char QUEBEC : 560 €
- un char PROMO SPORT : 1 000 €

Ces ventes permettront l'acquisition d'un char PROMO SPORT d'une valeur de 4 000 €. Le centre nautique compte un champion de France cadet dans ses rangs.

L'assemblée communale approuve la vente du matériel d'occasion et l'acquisition d'un char à voile compétitif.

- **Location cuisine de l'espace An Dour Meur – Demande de Mme ROUVIERE :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la location de la cuisine de l'espace An Dour Meur à Mme ROUVIERE Gwenaëlle pour une prestation d'atelier cuisine à destination des cervolistes du Festival « vent de grève ». Le montant de la location est fixé à 75 €.

- **Camping municipal – Location salle de réception du camping – Demande de Mme NYCKEES Céline :**

Mme NYCKEES Céline sollicite la location de la salle de réception du camping pour un anniversaire du 11 au 13 juin 2016. Des mobil homes seraient également loués à cette occasion. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Classement des archives communales :**

Le Conseil Municipal adopte le devis du centre de gestion des Côtes d'Armor pour une mission de classement des archives communales.

Le coût de la mission : 5 148 € TTC.

- **Accueil de réfugiés et demandeurs d'asile :**

Le Maire expose que la Commune est sollicitée par le Préfet pour accueillir des réfugiés Syriens.

Une rencontre a été organisée avec les associations caritatives qui peuvent apporter habillement et nourriture.

La difficulté consiste à trouver un hébergement disponible.

M LAMANDE dit qu'il s'agit d'un engagement sur le long terme (problème d'hébergement – apprentissage de la langue).

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'accueil de réfugiés Syriens.

- **Lannion Trégor Communauté – Horaires de la déchetterie :**

M GENDROT constate que les horaires d'ouverture de la déchetterie n'ont pas été améliorés. Il reste une forte demande le lundi pour Plestin.

M LEMAIRE évoque un problème d'organisation du personnel.

M GENDROT considère qu'il s'agit d'arranger les « technocrates ».

Un vote est proposé sur l'organisation suivante :

Ouverture de la déchetterie : Mardi – Jeudi – Samedi

Résultat du vote : favorable :15.

- **Sécurité aux abords de l'école élémentaire :**

Mme LAMBLA attire l'attention sur la sécurité aux abords de l'école élémentaire (circulation de véhicules derrière le G III, cheminement pour les enfants insuffisamment sécurisé). Les parents d'élèves ont suggérés la présence de la police municipale à la sortie des classes ; plus généralement la présence d'un policier municipal assermenté en capacité de verbaliser serait souhaitable. Dans une Commune touristique, ce policier interviendrait pour les écoles, les ports, le marché.

- **Entretien chemin communal :**

M LEAUTEY fait état d'une réclamation de M LAMOULLER qui éprouve des difficultés à accéder à sa parcelle boisée et sollicite un nettoyage du chemin communal.

- **Zone humide du Stalvar :**

M GENDROT interroge M le Maire sur la remise en état du terrain du Stalvar.

Le Maire répond qu'une rencontre s'est tenue récemment entre le propriétaire et la police de l'eau.

- **Station de traitement des eaux usées - débordements :**

M GENDROT dit que la station d'épuration a débordé fin août avec pollution du Dourmeur. Les plages ont été interdites sur Locquirec. M GENDROT suggère de faire vérifier que le trop plein du pompage en tête de station n'a pas été obstrué.

- **Repas des anciens :**

MME FOURNIS annonce le repas des anciens qui se tiendra dimanche prochain et fait appel aux volontaires pour préparer la salle.

- **Intervention de M FUSTEC :**

M FUSTEC dit que l'horloge de l'église est en panne depuis un moment ; par ailleurs, il serait souhaitable d'enlever les autocollants en breton sur la signalétique.

M FUSTEC adresse les condoléances du Conseil Municipal à Mme Marie Audebaud après le décès de sa maman.

- **Travaux – SDE - Divers :**

M DANIEL annonce les travaux proposés par le Syndicat Départemental d'Energie :

- rénovation des commandes d'éclairage public pour un montant de 21 950 € ; la participation communale s'élève à 16 352,75 € HT.

- rénovation éclairage public sur la résidence de Keramanan pour un montant de 56 500 € HT ; la participation communale s'élève à 42 092,50 €.

Des travaux seront également réalisés par le Département semaine 42/43 pour la remise en état du pont au-dessus de la Courneuve. Il s'agit du programme vélo / route.

Une intervention de l'association « petit patrimoine » est programmée prochainement à St Haran autour de la fontaine.

M DANIEL remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathies lors du décès de sa maman.

- **Commission travaux :**

Le Maire propose de réunir la commission travaux pour notamment examiner le projet d'éclairage public à Keramanan.

Fin de la séance à 22 H 30.

Le Maire, André LUCAS,  
Le 15 octobre 2015,

